Donation philanthropique

EXEMPLE CHIFFRÉ

Exemple illustratif, prenez contact avec votre notaire pour une estimation personnalisée

COMPARAISON ENTRE DONATION ENREGISTRÉE ET ABSENCE DE DONATION

Situation

- Le donateur possède un patrimoine de **1 000 000 €**.
- Il réalise aujourd'hui :
    1. une **donation en nue-propriété à ses 3 enfants** ;
    2. une **donation enregistrée de 100 000 € à la Fondation pour les Générations Futures**.
- Il conserve l'**usufruit** de la partie donnée aux enfants (revenus, droit d'usage).
- Région : **Bruxelles**.
- **Taux de donation mobilière** :
    0. Enfants : taux *progressifs* selon lien (ligne directe). Pour simplifier pédagogiquement, un taux de **3 %** est utilisé pour la simulation.
    1. Fondation FUP : **7 %** (taux réduit).
- **Déductibilité fiscale du don : 30 %** (au lieu de 45 %)
- Donation **enregistrée** → ne sera **jamais** réintégrée à la succession, même en cas de décès rapide.

FONDATION POUR LES GENERATIONS FUTURES

Fondation d'utilité publique

rue de l'Arsenal 4 • B-5000 Namur
Tél. : + 32 (0)81 22 60 62
fgf@fgf.be • www.fgf.be

CONTACT:

Maud de Boulard
Directrice Finance & Administration
m.deboulard@futuregenerations.be - +32 (0)491 52 50 37

Banque Triodos Bank - IBAN : BE98 5230 4030 5393 - BIC : TRIOBEBB - N° BCE: 0462.862.323
Attestation fiscale pour tout don à partir de 40€

FONDATION GÉNÉRATIONS FUTURES

	Sans donation	Avec donation enregistrée (NP enfants + FGF)
Montant transmis aujourd'hui	0 €	1 000 000 €
Donation aux enfants	—	900 000 € (NP)
Donation à la Fondation	—	100 000 €
Droits payés par les enfants (donation NP)	300 000 € (au décès)	**18 900 €**
Droits payés par la Fondation (7 %)	0 €	**7 000 €**
Déductibilité fiscale sur 100 000 € pour vous (30 %)	0 €	**– 30 000 €** (réduction d'impôt)
Coût net de la donation à la Fondation	—	100 000 + 7 000 – 30 000 = **77 000 €**
Montant net final Fondation	0 €	**93 000 €**
Montant net final enfants	**700 000 €**	**900 000 €** (pleine propriété au décès)
Réintégration à la succession	Oui (tout)	**Aucune** (don enregistré)
Optimisation fiscale globale	faible	**très forte**

La **donation enregistrée** (en nue-propriété aux enfants + donation à la FGF) offre :

Pour vous donateur

- augmente très fortement le montant final transmis aux enfants ;
- maximise la sécurité juridique ;
- permet de faire un geste philanthropique fort et voir votre don rayonner ;
- réduit le coût réel pour vous grâce à la réduction d'impôt sur le don.

pour les enfants

- une réduction massive de droits : 300 000 € → 18 900 €
- un accès automatique à la pleine propriété au décès, sans taxation résiduelle
- une transition patrimoniale apaisée et anticipée

pour la Fondation

- un montant net élevé (93 000 €) grâce au taux réduit,
- un don utile immédiatement,
- un engagement vécu comme **philanthropie active**, optimiste et vivifiante.

FONDATION POUR LES GENERATIONS FUTURES

Fondation d'utilité publique

rue de l'Arsenal 4 • B-5000 Namur
Tél. : + 32 (0)81 22 60 62
fgf@fgf.be • www.fgf.be

CONTACT:

Maud de Boulard
Directrice Finance & Administration
m.deboulard@futuregenerations.be - +32 (0)491 52 50 37

Banque Triodos Bank - IBAN : BE98 5230 4030 5393 - BIC : TRIOBEBB - N° BCE: 0462.862.323
Attestation fiscale pour tout don à partir de 40€